

## Quelques facteurs de conflit liés au processus électoral

Catégorie	Problème identifié	Indicateurs	Conséquences	Recommandations
<b>Cadre institutionnel et gouvernance</b>	Absence de consensus sur les dispositions du Code électoral	-Dénonciation de la société civile, partis politiques, leaders d'opinion  -Proposition d'un Code électoral alternatif par les partis politiques et OSC (pas pris en compte)  - Appel au boycott des élections	-Démotivation des citoyens à prendre part aux différents scrutins -Perte de confiance envers les structures institutionnelles impliquées et l'organe en charge de l'organisation des élections -Climat sociopolitique tendu et fracture du tissu social (montée vertigineuse des discours de haine)	Dialogue inclusif des différents acteurs pour une révision consensuelle du Code électoral
	Manque de transparence et d'impartialité dans l'organisation des élections	Critiques des partis politiques, ONG, OSC, médias, leaders religieux, leaders traditionnels et leaders d'opinion, etc.	- Perte de crédibilité du processus électoral - Perte de confiance et démotivation des citoyens	- Révision consensuelle du Code électoral -Renforcer l'indépendance des organes chargés de l'organisation des élections -Organisations de consultations multi-acteurs inclusives
	Manipulation du calendrier électoral	Changements des délais prescrits dans le Code électoral	Perturbation de la préparation des acteurs	Respecter scrupuleusement le calendrier électoral
	Influence de l'administration dans le processus électoral	-Nomination des membres du Conseil électoral et du Conseil constitutionnel qui	- Contestation du processus électoral - Perte de crédibilité	- Assurer l'indépendance des organes en charge des élections

		ne respecte pas les critères de neutralité -Confusion sur le rôle du Ministère de l'administration territoriale dans l'organisation des élections	- Forte militarisation des grandes villes - Arrestations des manifestants pacifiques	- Privilégier le dialogue aux réponses militaires - Le Respect de la liberté de manifestation inscrit dans la Constitution
	Garanties électorales trop élevées	Faible candidature des femmes et jeunes	Exclusion de certains candidats potentiels	Trouver des mesures incitatives pour l'équité en termes de garanties électorales
<b>Cadre procédural et juridique</b>	Déni de justice	Difficulté pour les justiciables d'avoir des réponses auprès des juridictions	- Frustration et découragement des justiciables - Risque de montée en puissance des relents de justice populaire	- Indépendance du pouvoir judiciaire - Saisine des juridictions internationales après épuisement des recours auprès de juridictions nationales
	Faiblesse des mécanismes de recours	Décisions de justice tardives ou partiales	Exclusion arbitraire, frustration, impunité.	Réformer le contentieux électoral pour plus de rapidité et d'équité
	Retard dans le démarrage des inscriptions sur les listes électorales et procédures administratives fastidieuses au niveau de la Diaspora	Faible taux du nombre d'inscrits par rapport aux projections	Exclusion d'électeurs potentiels	Simplifier les procédures et respecter les délais
	Non-actualisation du fichier électoral	-Présence de doublons, -électeurs décédés	Risques importants de Fraude	Respecter l'Article 80 du code électoral qui stipule : A l'issue des opérations de révision et au vu des documents et données communiqués par les démembrements régionaux

				d' Elections Cameroon, le Directeur Général des Elections établit et rend publique ladite liste électorale nationale au plus tard le 30 décembre de l'année pré-électorale
	Restriction de l'espace civique (entrave aux libertés publiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intimidations et menaces</li> <li>- Interdictions de réunion, de manifestation, de libre circulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrestations abusives et gardes à vue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des dispositions légales sur la liberté de manifestation</li> </ul>
<b>Climat politique et sécuritaire</b>	Insécurité dans les zones à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paralysie des activités par les « villes mortes » notamment dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest</li> <li>- Fermeture des bureaux d'ELECAM dans les zones en conflit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de conduite d'actions de sensibilisation</li> <li>- Difficulté pour les leaders à tenir les activités</li> <li>- Difficultés pour les citoyens de ces zones de prendre part au processus électoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver des solutions durables aux différentes crises</li> <li>- Implémentation effective des recommandations du GDN</li> <li>- Multiplier les actions et initiatives d'apaisement</li> </ul>